

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 04 novembre 2022 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 13 Convocation du 27/10/2022

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVAULT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 032_2022

Tarifs Salle des Fêtes 2023

Il est décidé de reconduire les mêmes tarifs que pour 2022, en incluant les frais de lavage.

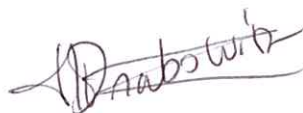
Les frais d'électricité et chauffage sont portés quant à eux à 0,25 € du kw/h et facturés pour chaque location.

- . Associations Commune (1 location gratuite / an) = 120 €
- . Associations Extérieures WE = 450 €
- . Associations Extérieures semaine (mardi, mercredi et jeudi sauf 1^{er} jeudi du mois) = 130 €
- . Particuliers Commune WE = 280 €
- . Particuliers Extérieurs WE = 450 €
- . Vin d'honneur Particuliers Commune = 130 €
- . Vin d'honneur Extérieurs = non louée

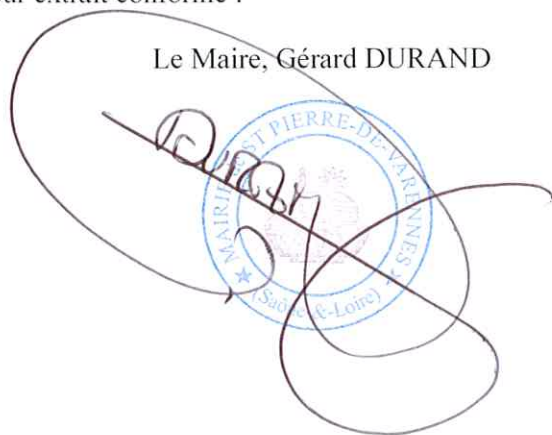
A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de valider ces tarifs pour l'année 2023.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture
le 10 NOV. 2022
et publié, affiché, notifié, mis
en ligne le 10 NOV. 2022

ANNEXE à la délibération n° 032/2022 du 04/11/2022

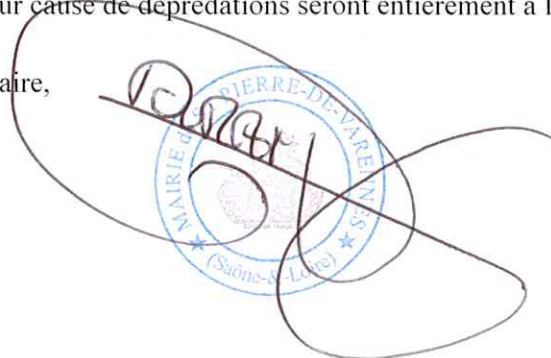
TARIFS VAISSELLE ET MATERIEL SALLE DES FETES		
Lieu	Désignation	Tarif unitaire en cas de casse ou de perte
BAR	Percolateur	180 €
	Bouilloire électrique	40 €
	Tire-bouchon décapsuleur	5 €
	Coupe à champagne	2 €
	Verre ballon	2 €
	Verre ordinaire	2 €
	Tasse à café	3 €
	Mug à tisane	3 €
	Pichet en grès	15 €
	Pot à eau en verre	10 €
	Entonnoir Inox	15 €
	Pot à lait	10 €
	Sucrier Inox	5 €
	Plateau de service	10 €
TOILETTES	Table à langer	300 €
CUISINE	Micro-ondes	200 €
	Plateau micro ondes	30 €
	Assiette plate	4 €
	Assiette creuse	4 €
	Assiette à fromage	4 €
	Couteau	2 €
	Fourchette	2 €
	Cuillère à soupe	2 €
	Cuillère à café	2 €
	Couteau à steak	3 €
	Trancheuse à pain	20 €
	Plat Inox rond	20 €
	Panière à pain Inox	10 €
	Saladier en verre	10 €
	Econome	3 €
	Couteau à légumes	12 €
	Gros couteau à viande	20 €
	Gros couteau à pain	15 €
Fourchette à viande inox	15 €	

ANNEXE à la délibération n° 032/2022 du 04/11/2022

TARIFS VAISSELLE ET MATERIEL SALLE DES FETES		
Lieu	Désignation	Tarif unitaire en cas de casse ou de perte
CUISINE	Paire de ciseaux	5 €
	Décapsuleur	5 €
	Tire-bouchon	5 €
	Cuillère à service inox	5 €
	Pince à aliments	10 €
	Fouet	10 €
	Spatule Inox	15 €
	Petite louche à sauce	10 €
	Plat Inox ovale	30 €
	Casserole petite	50 €
	Casserole moyenne	65 €
	Casserole grande	80 €
	Couvercle chaudron	30 €
	Grosse marmite alu	200 €
	Planche à découper	40 €
	Louche moyenne	15 €
	Grosse louche	20 €
	Grosse cuillère à sauce	10 €
	SCENE	Lecteur DVD
Platine CD		300 €
Table de mixage		500 €
Micro		150 €
Câble PC		30 €
SALLE	Enceinte	600 €
	Ecran de projection	2 400 €
	Vidéoprojecteur + Objectif	4 700 €
	Chaise	60 €

Rappel : le matériel de vidéoprojection reste uniquement à dispositions des associations. Selon l'article "3-Responsabilité" du règlement de mise à disposition de la Salle des Fêtes, les frais de remise en état pour cause de déprédations seront entièrement à la charge du locataire.

Vu le Maire,



Mairie de St Pierre de Varennes

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 10 novembre 2022 13:47
À: s2low@s2low.org; mairie-st-pierre-de-varennes@wanadoo.fr;
backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0711-217104686-20221110-11990.xml; 071-217104686-20221104-032_2022-DE-1-2_12123.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de AUTUN
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-11-10(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 2
Nom émetteur: Commune de Saint-Pierre-de-Varennes
N° de SIREN: 217104686
Numéro Acte de la collectivité locale: 032_2022
Objet acte: Tarifs Salle des Fêtes 2023
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.10-Divers
Identifiant Acte: 071-217104686-20221104-032_2022-DE

Rapport d'erreur(s):